

Créer un gîte rural

Un gîte rural est une location meublée saisonnière à disposition d'une clientèle qui y effectue un séjour, le plus souvent, à la semaine ou au week-end, et qui n'y élit pas domicile. C'est un meublé de tourisme en milieu rural.

1 CONDITIONS GÉNÉRALES

La localisation

Le gîte rural doit être situé en milieu rural dans des secteurs attrayants (à proximité de la côte, dans les vallées, dans des zones d'attraction touristique...), loin de toute pollution et de tout centre de bruit important, dans une commune rurale ou un hameau d'une commune urbaine de moins de 3 000 habitants.



©P-Guillaume

Les gîtes peuvent être labellisés dans des secteurs peu touristiques, mais leur fréquentation est limitée.

L'aménagement

Le gîte rural doit être entièrement meublé et équipé en conformité avec la charte des gîtes ruraux. La surface des pièces est adaptée à la capacité du gîte. Son aménagement comprend :

- une salle de séjour
- une cuisine ou un coin-cuisine entièrement équipé avec au minimum évier, moyen de cuisson, four, réfrigérateur/ congélateur (140 litres minimum pour 4 personnes), meuble de rangement, batterie de cuisine, lave-vaisselle, micro-ondes...

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET RÉSERVATION TOURISTIQUES

Relais Gîtes de France

54 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens

03 22 71 24 94 ou 03 22 71 22 71 (taper 3 pour le pôle locatif)

somme-tourisme.org



- une installation sanitaire complète aux normes en vigueur : lavabo, baignoire ou douche (de grande dimension si possible)
- wc indépendant, avec lave-main, tenu dans un parfait état de propreté et de fonctionnement
- des chambres d'une surface minimale de 9 m² pour 2 pers, 12 m² pour 3 pers de 1 à 3 épis (à hauteur sous plafond de 1,80 m quand il s'agit de combles). En 4 épis, la surface minimum est de 12 m² pour 2 pers et 14 m² en 5 épis.

Elles sont équipées d'une literie en parfait état : un client qui a bien dormi est un client satisfait. Prévoir une literie neuve complète, de préférence de grande dimension (160x200 ou 90x200) : couchage ferme avec matelas adaptés (épaisseur 15 cm minimum, 18 cm en 4 et 5 épis).

Prévoir volets ou doubles rideaux opaques permettant une occultation totale de la pièce.

Toutes les pièces doivent également disposer d'un chauffage simple et rapide d'utilisation. Le

chauffage central ou électrique (en cas de très bonne isolation thermique) est obligatoire dans les gîtes ouverts toute l'année pouvant assurer la température ambiante de 19°.

Prévoir également une production d'eau chaude en rapport avec la capacité du gîte (40 l/personne minimum ou production d'eau chaude en continu). Toutes les pièces doivent être ventilées et aérées : la ventilation mécanique contrôlée est conseillée dans la cuisine et les sanitaires.

L' électricité devra être aux normes. Prévoir une bonne répartition des prises d'éclairage (va et vient dans les chambres, prises en nombre...).

Dans la mesure du possible, on cherchera à faciliter l'accessibilité aux handicapés en fauteuil roulant (normes spécifiques).

Les occupants des gîtes ruraux recherchent essentiellement des maisons bien équipées et très propres, d'un entretien facile, avec jardin indépendant.

L'accueil : un aspect essentiel

Le meilleur accueil sera réservé aux vacanciers. Tout sera mis en oeuvre pour faciliter leur séjour et leurs démarches : conseils sur les visites touristiques à effectuer, les loisirs accessibles dans les environs, les commerces et les services. Une documentation touristique complète sera mise à la disposition des vacanciers (à se procurer auprès des offices de tourisme ou lors des bourses d'échange de documentation touristique organisées par Somme Tourisme)



AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET RÉSERVATION TOURISTIQUES

Relais Gîtes de France

54 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens

03 22 71 24 94 ou 03 22 71 22 71 (taper 3 pour le pôle locatif)

somme-tourisme.org





2 COMMERCIALISATION

Les gîtes ruraux figurent :

- sur le site de la fédération nationale : gites-de-france.com
- sur les sites internet départementaux somme-tourisme.com dans la rubrique hébergement et booking-somme.com
- sur le site sejourner-en-picardie.com si vous bénéficiez d'un système de réservation en ligne proposé par nos soins ou êtes en service réservation.

Plusieurs possibilités de commercialisation s'offrent aux propriétaires de gîtes ruraux.

Location directe par les soins du propriétaire

Les locataires s'adressent directement au propriétaire. Celui-ci les invite à signer un contrat de location en bonne et dûe forme. Parallèlement à la signature du contrat, le propriétaire demande un acompte selon les modalités du contrat. Le paiement du solde se fait à l'arrivée des locataires. À l'arrivée et au départ des locataires, le propriétaire procède à l'état des lieux en présence des locataires.

Autre possibilité :

Réservation en ligne via une formule : le « pack autonome » : **70 € en 2022**, par hébergement.

Service réservation

Le propriétaire qui ne souhaite pas s'occuper directement de la location de son gîte confie cette opération au service de réservation de Somme Tourisme.

Ce service se réserve l'exclusivité de la réservation et de la vente pour toute la durée de la saison touristique. Le propriétaire est tenu informé des inscriptions enregistrées par le service réservation qui assure toutes les formalités et retient une commission de 13%.

Les propriétaires assurent l'accueil des vacanciers et les opérations d'état des lieux d'entrée et de sortie.



AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET RÉSERVATION TOURISTIQUES

Relais Gîtes de France

54 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens

03 22 71 24 94 ou 03 22 71 22 71 (taper 3 pour le pôle locatif)

somme-tourisme.org



3 CRITÈRES DE CLASSEMENT

Pour plus de précisions, consulter la fiche technique de la Fédération Nationale Gîtes de France ci-jointe.

Les critères de non-classement :

- proximité d'usines, voies ferrées, route à grande circulation, odeurs...
- absence d'un terrain entretenu,
- mauvaise isolation thermique et acoustique du gîte
- absence de ventilation et d'aération dans les pièces
 - absence d'un chauffage efficace
- sommiers métalliques, matelas en crin
- une seule salle d'eau ou salle de bains pour 7 personnes et plus



4 ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Durée d'engagement

Tout propriétaire s'engage à mettre chaque année, pendant au moins 3 mois, à la disposition de la clientèle et aux périodes habituelles de congés les locaux prévus à cet effet.

Entretien des installations

Le gîte sera tenu en parfait état de propreté. Il sera entièrement vérifié et nettoyé entre le départ et l'arrivée de nouveaux locataires.

Prix

Les prix de location seront raisonnables et nets de toute majoration. Ils seront communiqués chaque année, à la demande du Relais et strictement respectés.

Panonceau

L'apposition du panonceau « Gîte de France » est obligatoire. Il reste la propriété du relais.

Contrôle

Le propriétaire accepte tout contrôle inopiné du Relais des Gîtes. Ce contrôle permet de vérifier le bon entretien des installations.

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET RÉSERVATION TOURISTIQUES

Relais Gîtes de France

54 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens

03 22 71 24 94 ou 03 22 71 22 71 (taper 3 pour le pôle locatif)

somme-tourisme.org



Ce qu'il faut faire

Dans tous les cas :

- Disposer d'une adresse mail
- Adhérer à la Charte des Gîtes de France
- Déclarer la location en mairie (obtention d'un accusé de réception)
- Prévenir officiellement la compagnie d'assurance
- Visite conseil : **80 €**.
- Régler un droit d'entrée de **180 €** qui inclut la remise du panonceau Gîtes de France et l'album photos.
- Verser une cotisation annuelle au relais départemental des Gîtes de France dont le montant est approuvé en assemblée générale.

À titre indicatif, la cotisation perçue pour **l'année 2022** est égale au montant d'une semaine de location en hors saison avec un minimum de 160 € et un maximum de 700 €. Gîte suivant 1/3 du montant de la semaine de location hors saison (calculé sur la moyenne des tarifs hors saison).

- Contribution fédérale :
40 € TTC par gîte en location directe
- Participation au plan marketing fédéral :
18 € par gîte
- Plan fédéral :
10 € par adhérent

5

AVANTAGES DU PROPRIÉTAIRE

- Bénéficier des avantages d'un réseau national existant **depuis 65 ans** et d'un label reconnu qui permet de vous faire connaître et être commercialisé en France et à l'étranger.
- Bénéficier de moyens et services à disposition du réseau : documents fédéraux, politique de partenariat, service juridique national...
- Bénéficier des conseils et de l'assistance technique du relais départemental Gîtes de France.

Pour en savoir

• RÉUNION D'INFORMATION

Une réunion d'information est organisée en partenariat avec CERFRANCE SOMME dans leurs locaux à Boves (merci de vous y inscrire).

Cette réunion porte sur les normes Gîtes de France, la fiscalité, la clientèle, les assurances...

En 2021 : les jeudis 13 janvier, 3 février, 10 mars, 7 avril, 12 mai, 9 juin, 8 septembre, 6 octobre, 17 novembre, 15 décembre

• VISITE-CONSEIL

Après avoir participé à la réunion d'information, si besoin, Laurence ou Anne vous proposent une visite – conseil sur place
Participation aux frais : 80 €

Contacts

Somme Tourisme - Relais Gîtes de France

Laurence Niquet et Anne le Livec

54 rue St Fuscien - 80000 Amiens

03 22 71 24 94

l.niquet@somme-tourisme.com

a.livec@somme-tourisme.com

gites-de-france.com

somme-tourisme.com

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET RÉSERVATION TOURISTIQUES

Relais Gîtes de France

54 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens

03 22 71 24 94 ou 03 22 71 22 71 (taper 3 pour le pôle locatif)

somme-tourisme.org

